

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 45

Artikel: Luther
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

Luther.

A l'occasion du quatrième centenaire de Luther, qui sera célébré demain par le monde protestant, nous croyons qu'il est intéressant de donner quelques détails biographiques sur le grand réformateur.

Luther est né à Eislebén, en Saxe, le 10 novembre 1483. Son père, qui travaillait aux mines, eut beaucoup de peine à élever sa nombreuse famille. Quand Luther étudiait à Eisnach, il était obligé de mendier son pain et chantait des cantiques pour attendrir les cœurs. Il eut un instant l'idée de se vouer à l'étude du droit, mais pendant une course à la campagne avec un de ses compagnons, la foudre ayant tué ce dernier à ses côtés, il fut tellement frappé qu'il résolut de se vouer à Dieu. C'était en 1505 ; il était alors à l'Université d'Erfurt, où il venait de recevoir le bonnet de maître en philosophie. Puis il entra chez les ermites de Saint-Augustin, établis dans cette ville. Emerveillés de sa piété et de ses travaux, ses supérieurs l'envoyèrent professeur à l'Université de Wittemberg, fondée récemment par Frédéric, électeur de Saxe. Les leçons de philosophie et de théologie du jeune maître attirèrent bientôt une affluence considérable et lui concilièrent la sympathie générale.

Envoyé à Rome en 1510 par les Augustins d'Erfurt pour y traiter quelques affaires de l'ordre, Luther y fut témoin d'un débordement de passions et de corruption d'esprit qui jetèrent dans son cœur les premiers ferment de la haine qu'il devait vouer à la cour pontificale. A son retour en Saxe, ses discours se ressentirent de ses impressions de voyage et son éloquence sut captiver l'électeur de Saxe, qui se chargea de pourvoir aux frais de son doctorat. Dès 1516, ses thèses laissèrent percer des tendances de réforme.

Vint la grosse question des indulgences, par la vente desquelles on extorquait l'argent des pauvres. C'étais un vrai scandale ; on autorisait dans les sermons, la perpétration de tous les crimes, pour procurer à l'Eglise la vente du pardon ; on faisait afficher le tarif des péchés à la porte des temples. Aussi Luther s'en donna-t-il à cœur-joie aux dépens de l'église romaine. Les esprits s'échauffaient de part et d'autre. Le pape voulut intervenir pour obtenir de Luther une rétractation ; mais ce dernier n'en voulut rien et continua son ardente polémique.

On a reproché au réformateur d'être injurieux et

grossier ; mais les mœurs du temps exigeaient cette forme brutale. Il obéissait à la nécessité de frapper vivement les imaginations par des images saisissantes : « Si j'étais maître de l'empire, disait-il, je ferais un seul paquet du pape et des cardinaux, pour les jeter ensemble dans la mer ; ce bain les guérirait, j'en donne ma parole, je donne Jésus-Christ pour garant ». Ses pamphlets contre les abus firent bientôt le tour de l'Allemagne, joyeuse de posséder un moine si résolu. Il fulminait contre le célibat des prêtres, les vœux monastiques, l'abstinence et le jeûne, le culte des saints, les tribunaux ecclésiastiques, plaident ainsi la substitution du pouvoir civil au pouvoir religieux. Les princes allemands étaient tout naturellement de son avis.

En 1520, Léon X promulga la bulle d'après laquelle les écrits de Luther furent brûlés publiquement. Le réformateur, usant de représailles, fit subir le même sort à la bulle du pape. Ce fait, alors inouï, produisit une sensation immense.

Cité, par Charles-Quint, à comparaître devant la diète de Worms, en 1521, Luther s'y rendit, malgré les craintes exprimées par ses amis, auxquels il répondit : « Quand il y aurait à Worms autant de diables que de tuiles sur les toits, j'y entrerai. » Il se défendit, en effet, avec une fermeté inébranlable. L'empereur, exaspéré de ses discours, ordonna de le saisir et de le conduire à Wittemberg comme hérétique ; mais grâce à l'intervention de ses partisans, il reçut l'autorisation de quitter librement Worms. Plus tard, un édit défendit à chaque citoyen de prendre Luther sous sa protection, et ordonnaient en outre, à qui pourrait le prendre, de le livrer à l'empereur. L'électeur de Saxe le recueillit dans le château de la Wartbourg, où il resta caché neuf mois, et travailla à des œuvres littéraires du plus grand mérite.

Mais l'infatigable lutteur ne pouvait rester plus longtemps dans la retraite, il retourna incognito à Wittemberg, où il se livra sans relâche à la prédication de l'Evangile. Ses livres avaient persuadé beaucoup de peuples qui avaient à se plaindre de la cour de Rome, et partout on sentait se préparer la grande œuvre de la Réformation. La diète de Nuremberg vint accentuer le mouvement en appasant le mécontentement des classes populaires, par les résolutions suivantes, prises sous l'influence du parti universitaire : « Plus de redevances pour les dispenses de parenté ; plus de prédications d'indulgence ou d'évocation au Saint-Siège ; plus d'absti-

nences ; diminution du nombre des fêtes ; les vœux et le célibat restreints. »

Ainsi, la résistance contre la papauté s'organisait ; la réforme était dans les esprits : le Danemark, la Suède, la Suisse sous Zwingli, se séparaient de l'église de Rome.

En 1525, Luther épousa Catherine de Bora, religieuse émancipée qui lui donna six enfants et dont les excellentes qualités apportèrent à son foyer une paix qu'il n'avait pas encore connue.

Quand il eut assuré le triomphe de la Réforme, Luther n'en parla plus. Son existence agitée se termina à Eisleben, le 18 février 1546. A ce moment déjà, tout le nord de l'Allemagne était luthérien.

Luther, qui avait une belle voix, la passion du chant et de la musique, avait jugé nécessaire la réforme du chant d'église. Il voulait que la mélodie en fut simple, facile à saisir, afin que le peuple put chanter à l'office divin. A cet effet, il fit, dans les anciennes mélodies du culte catholique, un choix de chants et composa une suite d'hymnes et de cantiques pour compléter son cycle musical et religieux.

Ces divers chants se distinguent par une largeur de mélodie réellement imprégnée de l'esprit religieux. Meyerbeer n'a pas craint d'emprunter à Luther son fameux choral des *Huguenots*. Il faisait un tel cas de cet hymne, qu'il l'intercala presque textuellement dans son opéra.

C'est un rempart que notre Dieu,
Il est notre défense
Et notre refuge en tout lieu,
Quand le péril s'avance, etc.

Le serpent lacustre et les eaux du Léman.

Lausanne, le 6 novembre 1883.

Monsieur le rédacteur,

Comment se fait-il que le *Conteur* n'ait pas encore entretenu ses lecteurs de la grande question du jour : celle de la réapparition du *grand serpent lacustre*. Ayez-vous subi, comme tant d'autres, l'influence du souffle froid et délétère du scepticisme moderne ? Seriez-vous aussi un de ces enfants corrompus d'un siècle qui ne doute de rien quant aux entreprises nouvelles et qui conteste tout quant à la tradition antique ? Hélas, on en est bien arrivé au point de nier non-seulement l'existence de Romulus et de Guillaume-Tell, mais encore celle d'Homère et de Shakespeare ; car il est bien évident, d'après certains critiques, que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, de même que *Hamlet* et le *Roi Lear*, ne sont pas l'œuvre de deux hommes de génie, mais le produit industriel de deux sociétés anonymes, faisant en poésie et en sel attique, tout comme on fait aujourd'hui en lait condensé ou en farine alimentaire.

Mais au milieu de ce naufrage universel des croyances antiques, une seule foi survivait encore ; elle se fortifiait même avec le temps : c'était la foi dans les *grands serpents aquatiques*. Ce dernier vestige du bon vieux temps serait-il destiné à disparaître à son tour, à être relégué désormais dans l'arsenal des légendes ? Je le craindrais presque en me repor-

tant à certaine conversation que j'ai eue dimanche dernier, dans le train du L.-O., avec un ami. Celui-ci considérait l'histoire du serpent comme une simple allégorie à la question des eaux du Léman. « L'analogie est évidente, même frappante », me disait-il, « l'un et l'autre (le serpent et le procès) sont longs, ils se manifestent périodiquement ; on n'en voit pas la fin et ils paraissent n'avoir ni tête ni queue. »

Ce dernier point ressortait en effet, quant au serpent, du récent rapport venu des bords de la Promenthouse, à teneur duquel la tête se trouvait déjà dans les buissons alors que la queue plongeait encore dans les eaux azurées du Léman. J'étais sur le point de répondre à ce tissu de sophismes, lorsque la ficelle fit arrêt, et force me fut de descendre à Ste-Luce.

Votre silence obstiné, Monsieur le rédacteur, me fait voir que vous vous livrez à de semblables hérésies. Et que diriez-vous donc, si l'on vous apportait un de ces jours les pièces de conviction ? si l'on déposait dans votre bureau, le reptile tout frais enroulé et ficelé, à peu près comme le tuyau d'une pompe à incendie ? L'impression qui en résulterait serait certes moins agréable que celle que vous éprouvez lorsqu'un lecteur vous adresse, avant la fin de juillet, un raisin aux grains dorés ou des fraises à la fin d'avril.

En effet, les primeurs nous font toujours plaisir, mais un serpent au mois de novembre, c'est autre chose. Passe encore pour une anguille fumée, futelle même d'une certaine grosseur.

Avez-vous donc oublié, Monsieur le rédacteur, l'histoire d'un certain prêtre troyen, Laocoon, auquel la déesse Palas, irritée de son incrédulité, envoia les deux serpents monstres, partis de la plage de Tenedos ? Ne craignez-vous point de subir son triste sort, en persistant dans votre sceptique et coupable silence ?...

Dans toutes les grandes questions un journal doit avoir son opinion ; nous attendons la vôtre sur le serpent lacustre.

Veuillez, Monsieur, me pardonner la franchise de mon langage, mais je crois représenter ici l'opinion publique qui veut être servie.

X**

* *

Dans la spirituelle boutade qu'on vient de lire, notre honorable correspondant a singulièrement l'air, — à propos du *serpent du lac*, — de vouloir nous faire avaler quelques couleuvres ; mais il le fait avec tant d'esprit que nous ne saurions lui en vouloir, bien au contraire, car il nous fournit l'occasion de reproduire ici un document fort curieux relatif à l'exhaussement des eaux du Léman. Ce document, qui date de 1822, ne fait que confirmer ce qui précède, savoir que la question est vieille, et sa solution difficile et longue, bien longue, plus encore que le fameux reptile amphibia dont on parle tant.

Voici cette pièce, qui dépose à l'Hôtel de Ville de Lausanne :

Du 4^{me} septembre 1822.

Le juge de paix du cercle de Lausanne a été requis par MM. de Loys-de Chandieu, de Lausanne, Nicod-de Lom, de Vevey, et Chausson, notaire, de